

Par SDÉ et par courrier

Laval, ce 6 août 2014

Me Véronique Dubois
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la bourse
800, Place Victoria 2e étage
Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : **Reconnaissance de statut d'expert-conseil de Monsieur Bernard Saulnier**
Demande d'Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le Transporteur) relative au projet à 735 kV de la Chamouchouane – Bout-de-l'Île
R-3887-2014

N/dossier : **4666-2**

Chère consoeur,

La présente a pour but de vous informer que CSHT-MRCMTWN ont retenu les services de monsieur Bernard Saulnier à titre d'expert-conseil dans le cadre du présent dossier.

Tel que déjà évoqué dans des communications antérieures, monsieur Saulnier a déjà préparé un rapport d'expertise pour le compte de CSHT et celui-ci a déjà été déposé à la Régie (C-CSHT-0004). Ce rapport intitulé « La production éolienne du Québec à l'horizon 2015 au regard de la justification d'un projet de ligne de transport-735 kV entre les postes Chamouchouane et Bout-de-l'île » étant déjà au dossier, monsieur Saulnier ne sera pas appelé à déposer un nouveau rapport d'expertise en raison du cadre actuel du dossier suite à la décision procédurale de la Régie (D-2014-118).

Le curriculum vitae de monsieur Saulnier est joint à la présente correspondance pour de plus amples informations sur les qualifications et l'expérience de ce dernier. La Régie a d'ailleurs reconnu le statut de témoin expert à monsieur Saulnier dans le cadre du dossier R-3748-2010.

Montréal

800, Place Victoria, bureau 4500, C.P. Montréal (Québec) H4Z 1J2
Téléphone : 514-331-5010 Télécopieur: 514-331-0514
info@dufresnehebert.ca www.dufresnehebert.ca

Laval

1200, boulevard Chomedey, 4^e étage, bureau 400, Laval (Québec) H7V 3Z3
Téléphone : 514-331-5010 Télécopieur : 450-682-5014

Dans le cadre du présent dossier, compte tenu du rôle d'expert-conseil de monsieur Saulnier, aucune qualification précise n'est demandée, mais il est manifeste que celui-ci possède une vaste expérience et une expertise indéniable en ce qui a trait notamment à la recherche et au développement de technologies exploitant les sources alternatives d'énergie renouvelables, principalement à la caractérisation de la filière éolienne dans les réseaux électriques.

Monsieur Saulnier sera un atout essentiel pour CSHT-MRCMTWN dans l'élaboration de sa demande de renseignements et la préparation et présentation de sa preuve. Celui-ci ayant déjà étudié une version antérieure du projet du Transporteur, il saura diriger la démarche d'intervention de CSHT-MRCMTWN en fonction de sa version actuelle et des justifications économiques et techniques apportées par le Transporteur à son soutien.

Le mandat de l'expert-conseil portera notamment sur l'examen des bilans annuels des livraisons d'énergie dans le réseau de Transport d'Hydro-Québec en regard des besoins nets de la demande québécoise d'électricité résultant de la production éolienne prévue être en service sur le territoire québécois à l'horizon 2016. L'examen de cette question technique permettra de souligner les enjeux opérationnels et commerciaux particuliers que sous-tend la demande d'autorisation d'investissements du Transporteur à cet égard tout en mettant en lumière les risques financiers et tarifaires de la demande R-3887-2014 du Transporteur dans le contexte continental des marchés énergétiques.

Le taux horaire demandé pour l'expert-conseil est de 200\$ et la Régie trouvera également annexé à la présente le budget de participation amendé de CSHT-MRCMTWN qui tient compte du cadre actuel de la demande.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consœur, l'expression de nos salutations les plus distinguées.

Steve Cadrin, avocat

SC/sb

p.j.

#480367